



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Présentation des commissions de suivi de site: différences avec les CLIC

CLIC CRODA du 13 décembre 2012

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Les CSS

Ce dispositif est issu du décret n°2012-189
du 7 février 2012

Les commissions de suivi de site se
substituent aux CLIC (comités locaux
d'information et de concertation) et aux
CLIS (commissions locales d'information et
de surveillance)



Les changements

Création d'un bureau

Il sera constitué du président de la commission et d'un représentant de chaque collège

Il fixera l'ordre du jour des réunions

Les changements

Nouvelles modalités de vote

Tous les collèges bénéficie du même poids dans la prise de décision

Proposition

Chacun des cinq collèges serait doté d'un total de 10 voix, par exemple, qu'il partagera entre ses membres de façon égale



Les changements

Mandat

Dans les CLIC les membres étaient élus pour une durée de 3 ans renouvelable

Dans les CSS les membres sont élus pour une durée de 5 ans



Les changements

Intégration des personnes qualifiées

Ce ne sont pas des experts mais des membres à temps complet avec un droit de vote différent des autres collèges



Mise en oeuvre

Dans l'idéal lorsque le CLIC arrive à échéance de renouvellement soit en principe en janvier 2013

FIN

-
-
- Questions ?